



SESSION INAUGURALE

Assemblée parlementaire de la Méditerranée

IA/PAM-2006/C.1

7 juillet 2006

CONVOCATION

DE LA SESSION INAUGURALE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que, à l'aimable invitation du Parlement jordanien, la Session inaugurale de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée se tiendra à Amman (Jordanie) les 10 et 11 septembre 2006 à Le Royal Hôtel.

Les objectifs de la session inaugurale

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée a été créée pour donner plus d'ampleur à la diplomatie parlementaire dans la région de la Méditerranée. Elle permet de doter la région de la Méditerranée d'un forum parlementaire qui lui soit propre, indépendant de tout processus en cours, et où les membres de l'Assemblée pourront définir leur propre ordre du jour et en débattre. Elle renforcera l'implication des Etats méditerranéens, leur permettant de passer du stade de l'analyse conceptuelle à l'élaboration de recommandations et d'avis sur les dossiers intéressant directement l'espace méditerranéen.

Cette session inaugurale de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a pour objectifs principaux d'adopter les documents statutaires, d'élire les Membres du Bureau et de parachever les arrangements pour l'année 2007.

1. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'Assemblée, tel qu'approuvé à la réunion préparatoire en juin 2005 à Naples, est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Président de la Session inaugurale
3. Adoption des Statuts de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
4. Examen et adoption du Règlement intérieur
5. Election des Membres du Bureau de l'Assemblée
6. Débat et décision sur le lieu qui accueillera le Siège du Secrétariat exécutif de l'APM, la procédure de sélection du (de la) Secrétaire exécutif(ve) et les délais à fixer en la matière

7. Débat et décision sur le budget de l'APM
8. Débat et décision sur le lieu de la deuxième session de l'APM
9. Examen et adoption des thèmes de l'ordre du jour de la deuxième session de l'APM
10. Examen et adoption de la Déclaration finale
11. Clôture de la Session inaugurale

2. PARTICIPATION

L'article 5 du projet de Statuts de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée est ainsi rédigé :

"1. *S'ils le demandent, les parlements des Etats riverains de la Méditerranée, ainsi que de la Jordanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Portugal sont de plein droit Membres de l'Assemblée.*

2. *Les parlements des pays géographiquement proches de la Méditerranée ou ayant des intérêts communs avec la région et les organisations interparlementaires actives dans cette région peuvent être invités, à leur demande, à participer aux travaux de l'Assemblée en qualité de membres associés."*

L'article 11 du projet de Statuts de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée est ainsi rédigé :

"1. *La composition de l'Assemblée et son processus décisionnel sont régis par le principe de l'égalité de ses membres.*

2. *Les délégations des parlements membres aux sessions de l'Assemblée comprennent au plus cinq parlementaires.*

3. *Les délégations des Membres sont composées d'hommes et de femmes parlementaires."*

3. PROGRAMME ET CALENDRIER DE TRAVAIL

Date	Heure	Réunion
Samedi 9 septembre 2006	De 14 à 18 heures.	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée et inscription des délégués
Dimanche 10 septembre 2006	De 9 à 18 heures De 14h.30 à 16 heures De 16h.30 à 18 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription des délégués • Réunion du Bureau provisoire • Réunions des groupes géopolitiques
Lundi 11 septembre 2006	De 9 à 13 heures De 14h.30 à 17h.30 De 17h.30 à 18h.30	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie d'ouverture • Séance plénière • Séance plénière et clôture de la session inaugurale • Réunion du Bureau de l'APM
Mardi 12 septembre 2006		<ul style="list-style-type: none"> • Départ des délégations

4. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles de l'UIP, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe, à l'Assemblée.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA SESSION

On trouvera des informations complémentaires sur la session dans le document "Informations générales" (disponible avant l'ouverture de la Session) et dans le document "Informations pratiques complémentaires sur l'organisation de la Session" (distribué aux délégations à l'inscription).

6. INSCRIPTION, CHAMBRES D'HOTEL ET VISAS

Les délégations sont aimablement priées de prendre note des dates limites suivantes pour l'inscription des délégués et pour les réservations de chambres.

Inscription des délégués

Tous les participants devront respecter strictement la date limite d'inscription du 18 août 2006. Veuillez retourner le formulaire d'inscription des délégations ci-joint au plus tard à cette date au Parlement jordanien et au Secrétariat de l'UIP, dont les adresses sont les suivantes :

Mr. Sufian Elhassan	Téléphone: +9626 563 5100 /200
Director of Research and Information Dept.	Téléphone: +962 795523921
House of Representatives	Fax : +9626 568 5970
Parliament of Jordan	
P.O. Box 72	
11101 Amman	
Jordanie	
Inter-Parliamentary Union	Téléphone : +41 22 919 41 50
Chemin du Pommier, N° 5	Fax : +41 22 919 41 60
Case postale 330	Courriel : postbox@mail.ipu.org
1218 Le Grand-Saconnex / Genève	
Suisse	

⇒ IMPORTANT

Réservations hôtelières

Les formulaires de réservation de chambres joints à l'invitation du Parlement jordanien, qui traitera toutes les réservations de chambre, doivent être retournés à l'adresse suivante avant le 10 août 2006 :

House of Representatives	Téléphone : +9626 563 5100 /200
Parliament of Jordan	Fax: +9626 568 5970
P.O. Box 72	
11118 Amman	
Jordanie	

Le Parlement jordanien a la responsabilité exclusive de toutes les questions touchant à l'hébergement des délégations et aux visas. Aussi toute communication sur ces questions devra-t-elle être adressée directement au Parlement hôte (voir adresse ci-dessus) et non au Secrétariat de l'UIP.

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la Session inaugurale de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et que la délégation, sous votre direction, y prendra une part active aux débats.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Pier Ferdinando CASINI
Président
de l'Union interparlementaire



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire